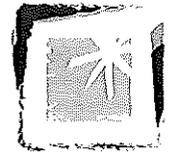


N° DEL/2025-059



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 14 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 08 avril 2025

PRESENTS (25)

Délégués titulaires (22) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. CHASSAGNARD Patrick, M. DELACOURT Alain, M. MOREL Serge.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, Mme VIDAL Dany.

ABSENTS

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. DUBOIS Francis.

Pouvoirs (12) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. CHAUMEIL Romain a donné procuration à M. GONCALVES Jean-François,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme COURTEIX Nadine a donné procuration à M. ROSSIGNOL Philippe,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. VILLA Olivier.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Objet : ~~Renouvellement de la convention~~ portant sur la participation au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage

M. le Président rappelle que cette aire d'accueil a été créée pour répondre à la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et aux recommandations du schéma départemental qui préconise un accueil de 24 places sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté.

Considérant les obligations de la Communauté de Communes de Ventadour-Égletons-Monédières et considérant l'article 2 de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans lequel il est décrit qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent peut également remplir ses obligations en contribuant au financement de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'aires ou de terrains situés hors de son territoire.

Il a été proposé à la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières une contribution au financement de la création et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haute-Corrèze Communauté, qui a approuvé cette proposition par délibération en date du 13 Décembre 2021.

Un projet de convention portant détermination des modalités de versement de la contribution de la communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières au fonctionnement de l'aire d'accueil a été approuvé par délibération en date du 11 décembre 2023 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Il est proposé de renouveler cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Le montant de la participation financière de la Communauté de Communes Ventadour – Egletons - Monédières au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage est calculé comme suit :

Coût de fonctionnement net ou reste à charge X 4

Nombre de places = 24

Pour 2025, la participation de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières s'élève à 7 968,08 €, et celle de la Communauté de Communes Haute-Corrèze Communauté à 47 808,49 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention portant sur la participation au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- **Autorise** M. le Président à signer ladite convention,
- **Autorise** M. le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 37
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 15 avril 2025**

Le Président,


Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26